

### Contexte

La campagne électorale qui mènera à l'élection présidentielle se déroule dans un climat délétère : les nombreuses affaires révélées ces dernières semaines accentuent le désenchantement d'une partie des électeurs envers la classe politique. De manière plus général, cette campagne est marquée par l'absence de débat de fond sur l'avenir de nos sociétés. Les idées de l'extrême droite continuent d'irriguer le débat politique français, alimentant les peurs et les fantasmes dans la société. Elles sont aussi de plus en plus reprises par les candidats se réclamant de la droite républicaine. Ces idées sont aux antipodes des valeurs de solidarité et de tolérance défendues par le SNES et la FSU. Elles doivent faire l'objet d'une dénonciation plus systématique de la part du SNES et de la FSU, dans un cadre syndical le plus large possible. **Les travaux de l'observatoire intersyndical des municipalités d'extrême droite doivent être plus largement diffusés, et peuvent être un point d'appui pour illustrer le caractère discriminatoire du projet politique de l'extrême droite.** Après plusieurs années où la stratégie de dédramatisation du FN a été couronnée de succès, il est indispensable de reprendre un travail de lutte plus systématique contre le FN et ses satellites.

Les questions éducatives, en particulier celles qui concernent le second degré, sont peu présentes dans la campagne, en dehors de références récurrentes à l'autonomie de l'établissement et/ou du chef d'établissement présentée comme la solution magique à tous les maux du système éducatif français, alors même que plusieurs enquêtes scientifiques ont invalidé son efficacité. **Il est de la responsabilité du SNES-FSU, sans prendre position pour un candidat, d'analyser les programmes éducatifs des différents candidats mais aussi de porter ses propositions pour le second degré en mettant notamment en avant l'impérieuse nécessité de poursuivre et amplifier la démocratisation du système éducatif.** Les salles des professeurs ne pas imperméables aux idées qui traversent les débats politiques. Les positions du SNES-FSU sont parfois peu audibles ou déformées (comme sur la scolarisation obligatoire à 18 ans). Les prochaines semaines et les prochains mois doivent aussi être l'occasion de mieux porter nos mandats.

### Fonction Publique

Quant à la Fonction Publique, elle est encore trop souvent présentée uniquement sous l'angle de son supposé coût ou de son prétendu poids sans que son rôle comme instrument de réduction des inégalités ne soit vraiment mis en avant. Les projets de suppressions de postes par dizaines de milliers de plusieurs candidats portent en elles le germe d'une société avec moins de services publics et donc toujours plus d'inégalités. Les paroles de Marine Le Pen contre les magistrats attestent d'une vision condamnable et détestable de la Fonction Publique, dans laquelle les fonctionnaires seraient assujettis au pouvoir en place. Derrière ce sont bien des attaques contre le statut qui se profilent. Enfin, les propositions de réforme des retraites des Républicains et du mouvement En Marche font peser de lourdes menaces sur les retraites des fonctionnaires. La réaction de la FSU, dans un large cadre intersyndical, doit être à la hauteur de ces attaques, en soutenant et impulsant les mobilisations nécessaires, à l'image des manifestations du 7 mars qui ont permis de dénoncer les mesures d'austérité qui frappe notamment l'hôpital public et la Fonction Publique Territoriale

### Retraités

Les 9 organisations de retraités mènent campagne pour la reconnaissance des retraités comme anciens salariés pour qui la pension n'est pas une prestation sociale. Elles appellent à développer la bataille de l'opinion publique à l'aide d'un questionnaire et à manifester le 30

mars pour la revalorisation des pensions en lien avec les salaires, le développement des services publics, pour la défense de la Sécurité Sociale.

### **Violences policières**

Depuis plusieurs semaines, des incidents, parfois violents, souvent le fait de jeunes extérieurs aux établissements, se déroulent aux abords de certains lycées du 92. Les autorités académiques et préfectorales doivent prendre la mesure de la complexité de cette situation, et assurer un bon fonctionnement des lycées concernés. Alors que les relations entre la jeunesse, notamment des classes populaires, et les forces de l'ordre sont particulièrement tendues du fait de l'affaire Théo, mais aussi de la persistance de comportements agressifs et humiliants de la part de certains agents de police, les conditions d'interventions des forces de l'ordre aux abords de certains lycées ont contribué à aggraver ces tensions. La CA académique dénonce ces interventions parfois brutales, sans distinction entre les élèves des établissements et les auteurs de trouble.

**La CA académique appelle à participer à la marche contre les violences policières, les discriminations, le racisme le dimanche 19 mars, à l'appel de la LDH, le MRAP, la FSU et la CGT.**

### **Rentrée 2017**

Les créations de postes d'enseignants ne suffiront pas à faire face à l'augmentation des effectifs. La section académique et les sections départementales appellent à agir en cas de dotations insuffisantes. Elles relayent et soutiennent les mobilisations en cours, comme au lycée Maurice Genevoix, à Montrouge. Les premiers bilans des groupes de travail sur les suppressions/créations de postes montrent que les effets de la réforme du collège s'accroissent dans certaines disciplines : par exemple, les compléments de services en allemand, technologie, arts plastiques, éducation musicale augmentent de manière significative dans le 78.

Les besoins sont encore plus criants en matière d'emplois de CPE. Les créations de ces deux dernières années sont très loin de compenser les suppressions subies durant le précédent quinquennat et l'absence de création au début de cette mandature. Les CPE en poste sont soumis à une charge de travail croissante, les exposant à de multiples injonctions. A la demande du SNES-FSU, un groupe de travail portant sur les risques psycho-sociaux chez les CPE va se tenir dans les prochaines semaines, dans le cadre des travaux du CHSCT académique.

La répartition des 40 emplois pour les lycées dits « fragiles » est désormais connue. Ces emplois sont répartis entre 47 lycées, essentiellement des lycées professionnels, dont certains ne détenaient jusqu'ici aucun label de l'Education Prioritaire. Les moyens reçus sont très inégaux selon les départements : dans le 95, des lycées dits fragiles mais qui perdent des élèves reçoivent près d'une centaine d'heures au titre de leur appartenance à cette nouvelle catégorie. Dans le 91 et le 78, les moyens alloués sont moindres et peu en rapport avec l'évolution des effectifs. Par ailleurs, d'autres lycées sont oubliés alors même qu'ils concentrent toujours de nombreuses difficultés, et leur DGH ne permet pas de maintenir des dispositifs qui ont fait leurs preuves. Ce bilan confirme l'insuffisance de la dotation allouée à notre académie, mais aussi le caractère factice de l'annonce de 450 emplois pour les lycées dits fragiles. En renvoyant la définition de cette catégorie à des indicateurs différents selon les académies, la Ministre ne répond pas à la revendication du SNES-FSU d'une carte, élargie, nationale et pérenne des lycées de l'Education Prioritaire. Le SNES-FSU doit continuer à porter, notamment pendant la campagne, l'exigence de la mise en place rapide d'une carte élargie des lycées de l'Education Prioritaire.

Le Rectorat de Versailles a annoncé la création d'un nouveau poste administratif à la DPE en vue de la rentrée 2017. Ce poste a été présenté dans un premier temps comme une mission de « sourcing ». Derrière ce vocable emprunté au vocabulaire de la gestion des ressources humaines dans le privé se cache en réalité une nouvelle tentative pour masquer les effets de la crise de recrutement dans l'académie de Versailles. Ce cadre du Rectorat sera chargé de *travailler à « un élargissement des viviers de recrutement auprès des partenaires existants comme Pôle Emploi ou l'APEC, mais aussi d'autres viviers, de développer les recherches par des opérations de communication plus conformes avec notre époque, de développer des actions de partenariat » (réponse du Rectorat lors du CTA)*. Cette personne sera aussi chargée de faire du « reporting », c'est-à-dire de suivre en temps réel le nombre de personnes en cours de recrutement. L'objectif affiché est d'avoir un professeur devant chaque élève à la rentrée 2017.

La CA académique dénonce ce nouveau pseudo palliatif censé mieux anticiper les effets de la crise de recrutement. On y voit toutes les orientations du Rectorat qui préfère créer un poste pour se donner les moyens d'une campagne de communication sur les postes pourvus à la rentrée plutôt que donner les moyens aux services de l'action sociale de fonctionner. Le risque est grand que parmi les nouveaux partenariats figurent des entreprises comme Teach For France, dans ce qui s'apparenterait à une forme de sous-traitance inacceptable du remplacement.

Quoi qu'en dise le gouvernement, la crise de recrutement est loin d'être terminée. Ce constat doit être au cœur de la poursuite de la campagne pour la revalorisation de nos métiers, dont les mesures comprises dans le PPCR ne peuvent être que la première étape d'une revalorisation plus importante.

### **Campagne sur les métiers**

Les heures d'informations syndicales, les stages académiques et départementaux, les témoignages recueillis à diverses occasions, tout montre une réelle souffrance au travail. Il importe d'approfondir ce constat pour en identifier les multiples causes et trouver des outils de réponse syndicale et ne pas en rester au stade de la déploration.

La souffrance de nombreux collègues, aussi bien en collège qu'en lycée a un dénominateur commun : elle est le résultat de nombreuses réformes et mesures qui attaquent le cœur du métier : la liberté pédagogique est sans cesse remise en cause par de multiples injonctions qui tentent d'enfermer les personnels dans un modèle d'exécutant et non de concepteur de ses pratiques ainsi que par l'évolution du rôle et des pratiques du chef d'établissement (néo-management).

**La CA académique estime que plusieurs outils et réponses syndicales sont à développer :**  
**- les stages disciplinaires : il ne s'agit pas de tomber dans le travers de prescriptions pédagogiques, ou se de faire le relais de soi-disant bonnes pratiques pédagogiques, mais bien de développer les lieux de réflexion sur les contenus et l'évolution du métier, en lien avec nos analyses et actions syndicales.**

**- les rencontres avec les IPR : elles doivent permettre de porter la voix de la profession face aux multiples injonctions pédagogiques que reçoivent les collègues. Dans cette perspective, le SNES-FSU doit aussi saisir l'occasion donnée par la perspective des nouveaux rendez-vous de carrière pour demander à ce que les militants de la section académique puissent rencontrer, en amont, les IPR afin de porter les revendications du SNES-FSU. Il y a là un double enjeu, de défense des personnels et de syndicalisation. La profession attend un signal fort de notre organisation syndicale sur les questions de métiers, le SNES-FSU ne peut s'exonérer de cette responsabilité.**

## **Collège – évaluation des élèves et DNB**

La fin du deuxième trimestre a été marquée par de nouvelles pressions sur les personnels : bulletins à rallonge, pressions hiérarchiques pour remplir, de manière normée, des items pourtant non obligatoires dans les bulletins, logiciels non adaptés... Mais derrière quelques injonctions techniques, les paroles entendues à différents échelons de la hiérarchie révèlent une vision particulière de l'évaluation dans laquelle les personnels seraient dessaisis de leur liberté pédagogique en la matière, en les réduisant à une simple fonction d'exécutant. Il ne s'agit donc pas seulement de répondre localement aux velléités de certains chefs d'établissement, mais bien de proposer un cadre d'action national, qui permettra aussi de sortir des difficultés d'organisation de l'action lorsque cette dernière est uniquement renvoyée à l'échelon local. Les enjeux sont multiples, tant du point de vue de la définition de nos métiers que de la syndicalisation.

**La CA académique propose le plan d'action suivant**

**- au niveau académique : rappel de consignes du SNES-FSU (ne pas remplir les parties AP, EPI, parcours, programmes des bulletins), accompagnées des recommandations obtenues auprès du Rectorat (pas de double saisine lors de la bascule vers le LSU), et un rappel du caractère obligatoire ou non des réunions, et diffusion sur différents supports : mail aux S1, 4 pages réalisé par la section académique**

**- appel à témoignage des S1 et des syndiqués en collège afin d'avoir un état des lieux de dérives existantes à opposer aux autorités académiques.**

**- au niveau national : le SNES-FSU doit rappeler les mots d'ordre précis sur le remplissage du LSU. Il doit, sans attendre, s'adresser à la profession pour rappeler les consignes et les enjeux des conseils de classe de fin d'année.**

La préparation aux épreuves du DNB dévoile un peu plus le dévoiement de cet examen : inégalités croissantes entre établissement et élèves pour l'épreuve orale, impréparation des nouvelles épreuves qui conduit certains chefs d'établissements ou IPR à traquer le moindre sujet zéro pour alimenter les banques de données, ou qui amène tout récemment à la modification des horaires de l'épreuve de français, histoire-géographie-EMC.

**La CA académique estime que le SNES-FSU doit amplifier sa campagne sur le DNB, en s'adressant à la fois à la profession et à l'opinion publique. Les outils pour faire face aux pressions des chefs d'établissement doivent être rapidement et massivement diffusés (par exemple, les recommandations de la DGESCO selon laquelle le positionnement des élèves sur les bilans de fin de cycle ne doit se faire en qu'au troisième trimestre). Un travail de décryptage de la transformation du DNB et de ses implications (augmentation des inégalités entre élèves et entre établissements, dévoiement des exigences disciplinaires...) et doit être largement diffusé, notamment auprès des parents d'élèves.**

## **Remplacement**

Le rectorat de Versailles fait cette année le choix d'anticiper de manière très excessive la phase d'ajustement, lors de laquelle sont prononcées les affectations à l'année des TZR. Les groupes de travail sont prévus dix jours plus tôt que les années précédentes, alors même qu'à cette période, une grande partie des BMP n'auront pas été remontés par les chefs d'établissement. Seul un petit nombre de TZR pourra donc être affecté, au moment des groupes de travail, faute de supports disponibles. Or, ces groupes de travail sont le seul moment où l'affectation des TZR est prononcée dans le respect des conditions du paritarisme : affectation au barème, contrôle du respect des droits de chacun par les représentants élus du personnel. Les affectations qui se feront par la suite se feront en dehors de tout contrôle par des instances paritaires. Il s'agit là d'une nouvelle attaque contre le paritarisme dans notre académie, ainsi que d'une remise en cause du droit des TZR à une affectation au barème. **La section académique organisera les mobilisations nécessaires des personnels dans les prochains mois.**

Le projet de circulaire ministérielle relatif au remplacement fait suite aux déclarations de la Ministre à l'hiver 2016, dans lesquelles elle affirmait vouloir réactiver les dispositions du décret de Robien. Le projet contient bon nombre de mesures inquiétantes (organisation de la formation pendant les vacances, organisation des jurys d'examen le mercredi après-midi...) au sujet desquelles le SNES-FSU doit, si elles se confirment, rapidement alerter la profession, pour préparer la mobilisation contre ce qui entraînerait une nouvelle dégradation de nos conditions de travail.

### **Bilan du 8 mars**

La journée du 8 mars a été une réussite : l'appel était « international » et a été particulièrement suivi (de Paris à Téhéran). 8000 personnes ont manifesté à Paris. Encore une fois, le mouvement féministe fait preuve de créativité puisqu'il invitait femmes et hommes à cesser symboliquement le travail dès 15h40 pour protester contre les 26 % d'écart salarial en moyenne. Saluons donc le travail de l'intersyndicale.

### **Maison des syndicats, - meeting du 18/03**

Trois mois après son annonce de l'expulsion des organisations syndicales départementales de la Bourse du Travail située à Evry, le président du Conseil Départemental de l'Essonne reste sourd aux revendications de l'intersyndicale (CGT - FO - CFDT - CFTC - CFE/CGC - FSU – UNSA) et refuse de les recevoir personnellement. La Maison des Syndicats est le bien commun de tous les salariés, agents, retraités de l'Essonne pour la défense de leurs droits et garanties collectifs et individuels. La reprendre, c'est les priver des moyens de s'organiser pour faire respecter leurs droits et en conquérir de nouveaux.

**La CA académique soutient la mobilisation de l'intersyndicale départementale, appelle à continuer de signer et faire signer la pétition de soutien et appelle à participer au meeting festif et revendicatif pour la sauvegarde de la Bourse du Travail de l'Essonne, le samedi 18 mars, de 14h à 18h à Evry.**

---

### **Résultats du vote**

**1- paragraphe** : - *les rencontres avec les IPR : elles doivent permettre de porter la voix de la profession face aux multiples injonctions pédagogiques que reçoivent les collègues. Dans cette perspective, le SNES-FSU doit aussi saisir l'occasion donnée par la perspective des nouveaux rendez-vous de carrière pour demander à ce que les militants de la section académique puissent rencontrer, en amont, les IPR afin de porter les revendications du SNES-FSU. Il y a là un double enjeu, de défense des personnels et de syndicalisation. La profession attend un signal fort de notre organisation syndicale sur les questions de métiers, le SNES-FSU ne peut s'exonérer de cette responsabilité.*

**Pour : 11**

**Abstention : 5**

### **2- Texte sans le paragraphe ci-dessus**

**Pour : 16 – adopté à l'unanimité**